

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : CRESCENDO SO CRESCENDO CONSEIL
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : France

N° consultation du téléservice : 2026100804946D5B
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : BRIE 515e BAT 62
Personne à contacter (déclarant) : LAMBERT Fabrice
Date de réception de la déclaration : 08 / 10 / 2026
Commune principale des travaux : BRIE
Adresse des travaux prévus : Route de la Braconne

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : SEMEA
Personne à contacter :
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 3426727706 **Fax :**

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : EA. Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. :
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle⁽¹⁾ : 1/500 Date d'édition⁽¹⁾ : Sensible : Prof. régl. mini⁽¹⁾ : Matériau réseau⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : à h ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : / /)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☒ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0545373737
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom :
Désignation du service : SERVICE DT-DICT
Tél. : 0426727706

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BARBERA Vincent
Signature :  Sogelink
Date : 12 / 10 / 2026 **Nombre de pièces jointes, y compris les plans :** 3

Légende

Appareils

Type, Categorie

· BRA, Prise en charge	□ GCA, Rampe à compteurs
· BRA, TE de Branchement	● GPM, Pompe
• CLE, Robinet arrêt	ⓑ HYD, Bouche d aspiration
○ CLE, Vanne de Branchement	ⓑ HYD, Bouche d incendie
✚ CLE, Vanne de Vidange	ⓐ HYD, Poteau d aspiration
✚ CLE, Vanne défense incendie	ⓐ HYD, Poteau d incendie
▣ GCA, Borne coffret	ⓐ HYD, Réserve incendie
⊙ GCA, Borne compteur	ⓐ MES, Compteur
⊙ GCA, Borne de puisage	• NTY, Noeud simple
⊙ GCA, Borne deux compteurs	• NTY, noeud topologique
⊙ GCA, Bouche d arrosage	ⓐ PMP, Station de production
⊙ GCA, Bouche de lavage	▲ PMP, Station de reprise
▣ GCA, Brt forain	▲ PMP, Surpresseur
▣ GCA, Chambre	ⓐ PRO, Boite à boue
▣ GCA, Chasse	ⓐ PRO, Clapet
▣ GCA, Coffret mural	ⓐ PRO, Disconnecteur
▣ GCA, Compteur	ⓐ PRO, Filtre
▣ GCA, NI2CO	○→ PRO, Purge
▣ GCA, NICO	○→ PRO, Purge automatique
▣ GCA, PEHD	ⓐ PRO, Soupape
▣ GCA, PEHD 450 ET +	ⓐ PRO, Stabilisateur écoulement
• GCA, Petit compteur	ⓐ PRO, Ventouse

• RAC, Esse de réglage
= RAC, P.P. fin de conduite
▲ RAC, Réduction
• RAC, Té
□ RAC, compensateur
• RAC, coude
✚ RAC, croix
▣ RAC, manchette
▣ RAC, manchon
✚ RAC, plaque réduction
ⓐ RAC, té PEC
ⓐ RAC, té vertical
✚ REG, Régulateur de débit : Diaphragme
✚ REG, Régulateur hydraulique de débit
✚ REG, Régulateur hydraulique de pression
✚ REG, Régulateur mécanique de pression
★ SOU, Point alimentation
ⓐ STO, Réservoir au sol
ⓐ STO, Réservoir semi-enterré
ⓐ STO, Réservoir sur tour
○ VAN, P.E.C.
ⓐ VAN, R.V.
<toutes les autres valeurs>

Conduite

Service_distribution

Aucun	Le peux	SIAEP de Chazelles
Autre	Le poteau	SIAEP de Ronsenac
Bas	Le poteau stabilisé	SIAEP de St Germain de Montbron
Bas stabilisé	Les galants	Sireuil
Bas stabilisé roffit	Les gentils	Soyaux
Bassac	Les gentils stabilisé	Super haut
Bassac stabilisé	Linars	Super haut stabilisé
Bignac stab Basse	Maison neuve	Surpresse
Bois blanc	Mougnac	Surpressé stabilisé
Bois blanc stabilisé	Mougnac stabilisé	Touvre - Le Pontil
Cheneuzac	Moulidars	Trois-Palis
Chez Mere	Moulin de Baillarge	Vallée de l échelle
Chez Mere stabilisé	Moyen	Vallée de l échelle stabilisée
Distribution Saint-Michel	Moyen stabilisé	la Marronnière
Eaux industrielles	Planche Meunier	la Marronnière stabilisée
Entreeroches	Planche Meunier stabilisé	les Chaumes
Grosbot	Puyguillen	les Chaumes stabilisées
Grosbot stab Brignonnet	Reservoirs	les Plantes
Grosbot stabilisé Chenasse	Riviere	les rentes
Haut	SIAEP Champniers	
Haut stabilisé	SIAEP Chateauneuf	
	SIAEP La boeme	

Conduites diverses

<toutes les autres valeurs>

Categorie

- - - conduite abandonnée
— — — conduite autre concessionnaire
=== fourreaux
- - - Câbles de protection cathodique
- - - Habillage lineaire
- - - limites non parcellaires_line
- - - Limites non parcellaires_arc
▣ Batiments
▣ Terrain
▣ eau
+ + + Commune

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES et DE SECURITE POUR LES TRAVAUX A PROXIMITE DES OUVRAGES D'EAU POTABLE

Vous effectuez des travaux à proximité des ouvrages et canalisations d'eau potable gérés par la SPL SEMEA.

Vous devez réaliser et maintenir le marquage-piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. *guide d'application de la réglementation* - www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr).

CLASSE DE PRECISION DES PLANS TRANSMIS PAR LA SPL SEMEA

Les documents transmis comportent la classe de précision des plans.

Si les plans sont en classe A, la profondeur des canalisations, sauf indication contraire sur les plans, est de 90 cm (génératrice supérieure).

Si vos travaux sont situés dans le fuseau d'incertitude du réseau SEMEA, les terrassements doivent être réalisés selon les techniques douces.

Si les plans sont en classe B, la profondeur des canalisations, sauf indication contraire sur les plans, est de 1 mètre (génératrice supérieure).

Si vos travaux sont situés dans le fuseau d'incertitude, les terrassements doivent être réalisés selon les techniques douces.

Si les plans sont en classe C, dès la réception de notre récépissé de DT, vous devez nous contacter pour un rendez-vous sur site.

Les investigations complémentaires ne peuvent être décidées qu'à la suite d'une réunion sur site entre l'entreprise exécutante et l'exploitant.

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

Réseaux sensibles : Pour tout chantier pour lequel les réseaux d'eau potable sont classés « sensible », vous devez contacter l'exploitant pour un rendez-vous sur site préalable au démarrage du chantier.

Espacements entre ouvrages : Vous devez respecter les espacements entre ouvrages, conformément à la réglementation en vigueur et notamment les 3 fascicules du « guide d'application de la réglementation relative aux travaux à proximité des réseaux » et la norme NF-P-98332.

Manœuvre des organes de fermeture : il est interdit d'utiliser les vannes de sectionnement du réseau d'eau potable.

En cas d'accrochage : Il est interdit de réparer la canalisation ou les branchements. Il faut impérativement appeler l'exploitant pour qu'il vienne constater le dommage (CERFA n°14766*02) et procéder à la réparation. Le constat contradictoire sera établi avec l'encadrant de chantier de l'exécutant des travaux (selon l'AIPR délivrée par l'entreprise).

REGLES DE SECURITE PARTICULIERES

Grillage avertisseur : la présence de dispositif avertisseur n'est pas garantie (retrait par des tiers et non remis en place lors de travaux ultérieurs à la pose des ouvrages. En cas de présence de grillage avertisseur, la distance du grillage à l'ouvrage n'est en aucun cas garantie.

Poste de détente gaz : lorsqu'une station de détente doit être installée à proximité d'un réseau d'eau potable, des dispositions particulières devront être prise par l'entreprise à ses frais pour assurer la protection de nos ouvrages contre le gel.

Pose de végétaux : les contraintes spécifiques d'espacement devront respecter la norme NF-P98-332. En général, il est recommandé de choisir des essences d'arbres à faible développement racinaire.

Couverture des affleurants AEP : vos travaux et vos zones de stockage ne doivent jamais recouvrir les affleurants du réseau AEP (bouches à clé, regards...).

Techniques sans tranchée : des dispositions particulières devront être prises pour éviter tout endommagement de nos ouvrages enterrés en cas de travaux sans tranchée. Un rendez-vous sur site devra être réalisé avant tout démarrage de chantier. En cas de dégradation d'affleurants ou de réseau, la SPL SEMEA devra être appelée immédiatement pour mise en sécurité. Toute dégradation d'ouvrage donnera lieu à facturation de tous les frais à l'entreprise exécutante.

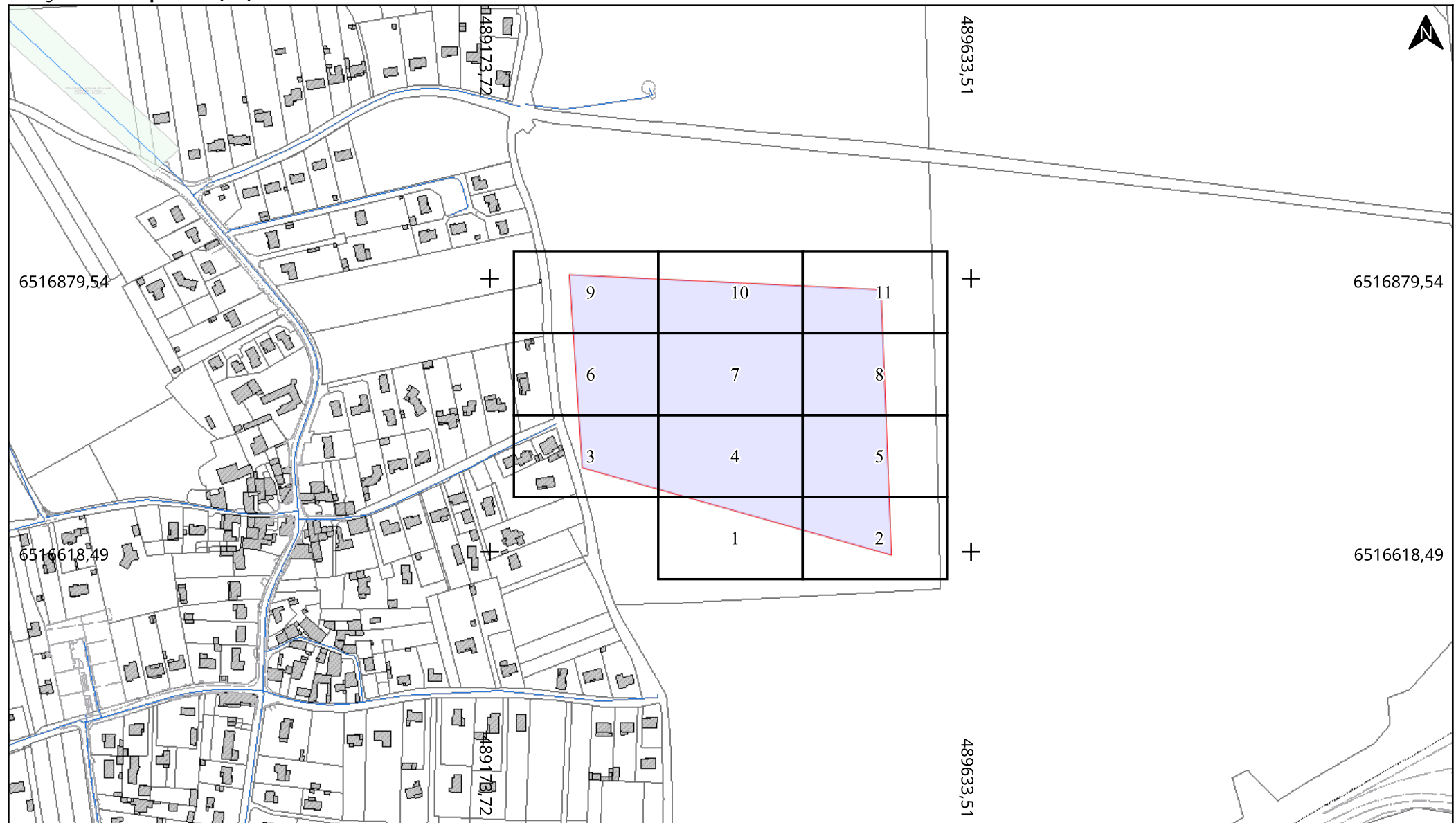
Recommandations liées aux branchements : S'ils ne sont pas cartographiés, ils se trouvent dans un fuseau inférieur ou égal à 1 m de part et d'autre de l'affleurant identifié (bouche à clé, regard de comptage), en direction de la canalisation. S'ils sont cartographiés, le fuseau de même largeur suit le tracé représenté. En conséquence, les techniques de terrassement doivent être exécutées conformément aux indications du chapitre § 5.4.2 du guide technique relatif aux travaux à proximité de réseaux.

Présence de réseau électrique, ligne pilote ou autre câble : Parallèlement aux canalisations d'eau potable, l'entreprise pourra rencontrer des fourreaux contenant des lignes pilotes, des réseaux électriques, des continuités de protection cathodiques. Ces fourreaux ne doivent en aucune manière être dégradés. De plus, ils présentent un danger pour les intervenants (réseaux sensibles).

Attention : A noter que la profondeur indiquée vaut pour la canalisation. Les branchements sont situés à une profondeur plus faible, au fur et à mesure que l'on se rapproche de la limite du domaine public.

Nos coordonnées :

SPL SEMEA
2, rue Bernard Lelay
16000 ANGOULEME
05 45 37 37 37
technique@semea.fr



Adresse : Route de la Braconne

16590 BRIE

Date d'édition : 08/10/2026 23:01

N° Consultation : 2026100804946D5B

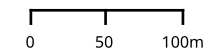
Classe de précision : Voir plan



Votre entreprise publique de l'eau

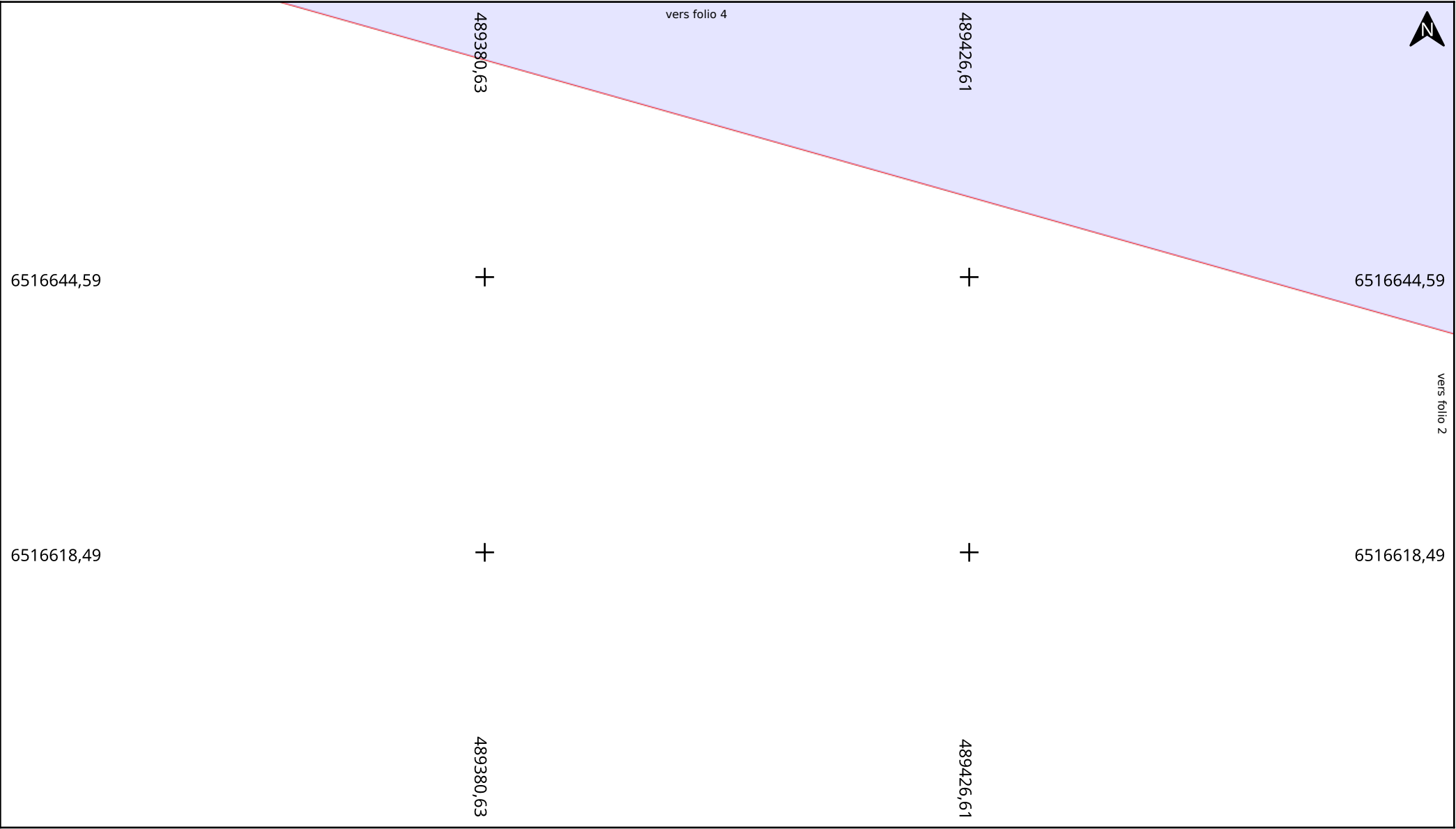
Légende :
Voir page annexe

Echelle : 1:5000



Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)



Adresse : Route de la Braconne
16590 BRIE

Date d'édition : 08/10/2026 23:01

N° Consultation : 2026100804946D5B

Classe de précision: Voir plan

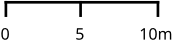


Votre entreprise publique de l'eau

Légende :

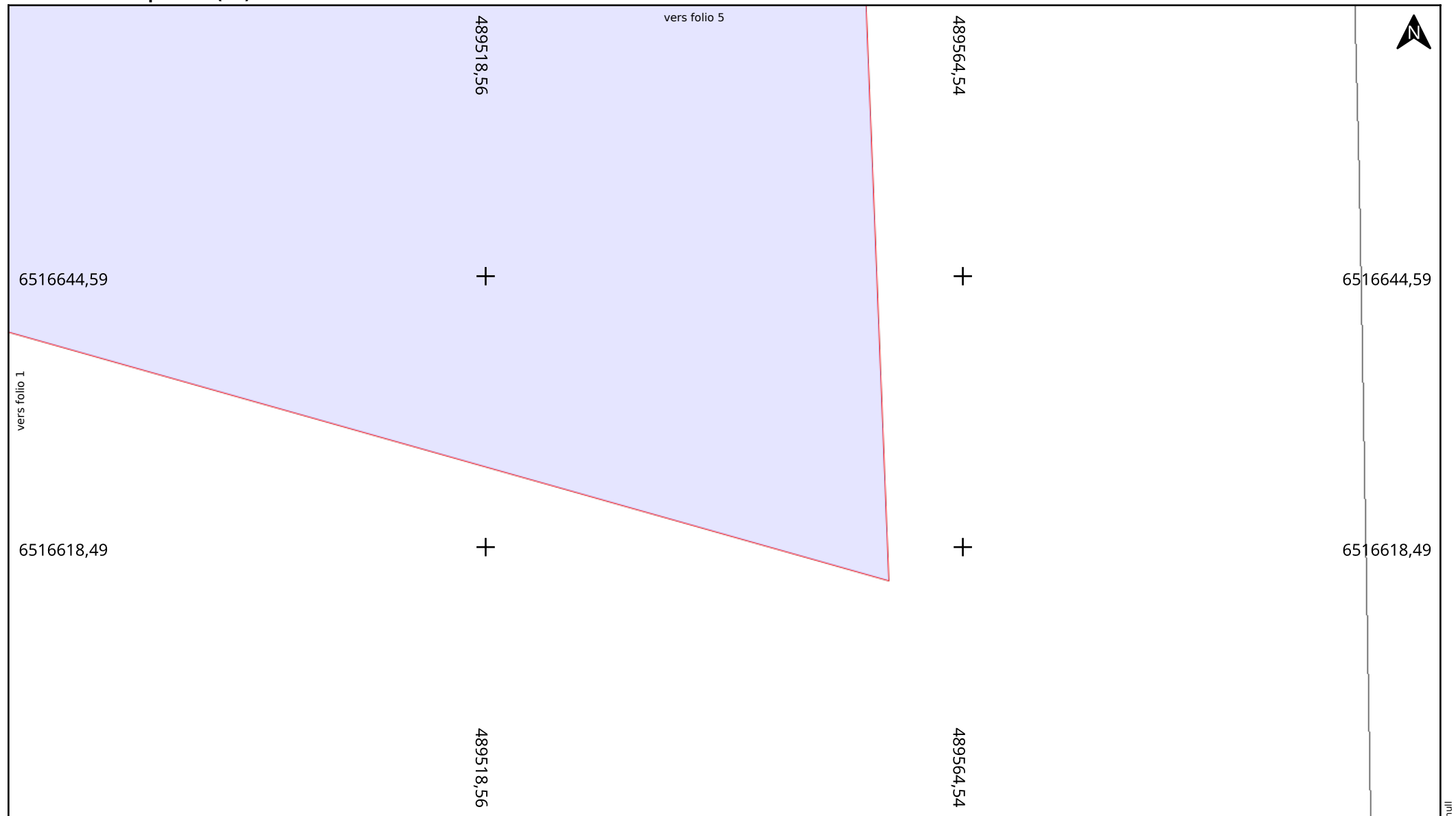
Voir page annexe

Echelle : 1:500



Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)



Adresse : Route de la Braconne
16590 BRIE

Date d'édition : 08/10/2026 23:01

N° Consultation : 2026100804946D5B

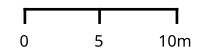
Classe de précision: Voir plan



Votre entreprise publique de l'eau

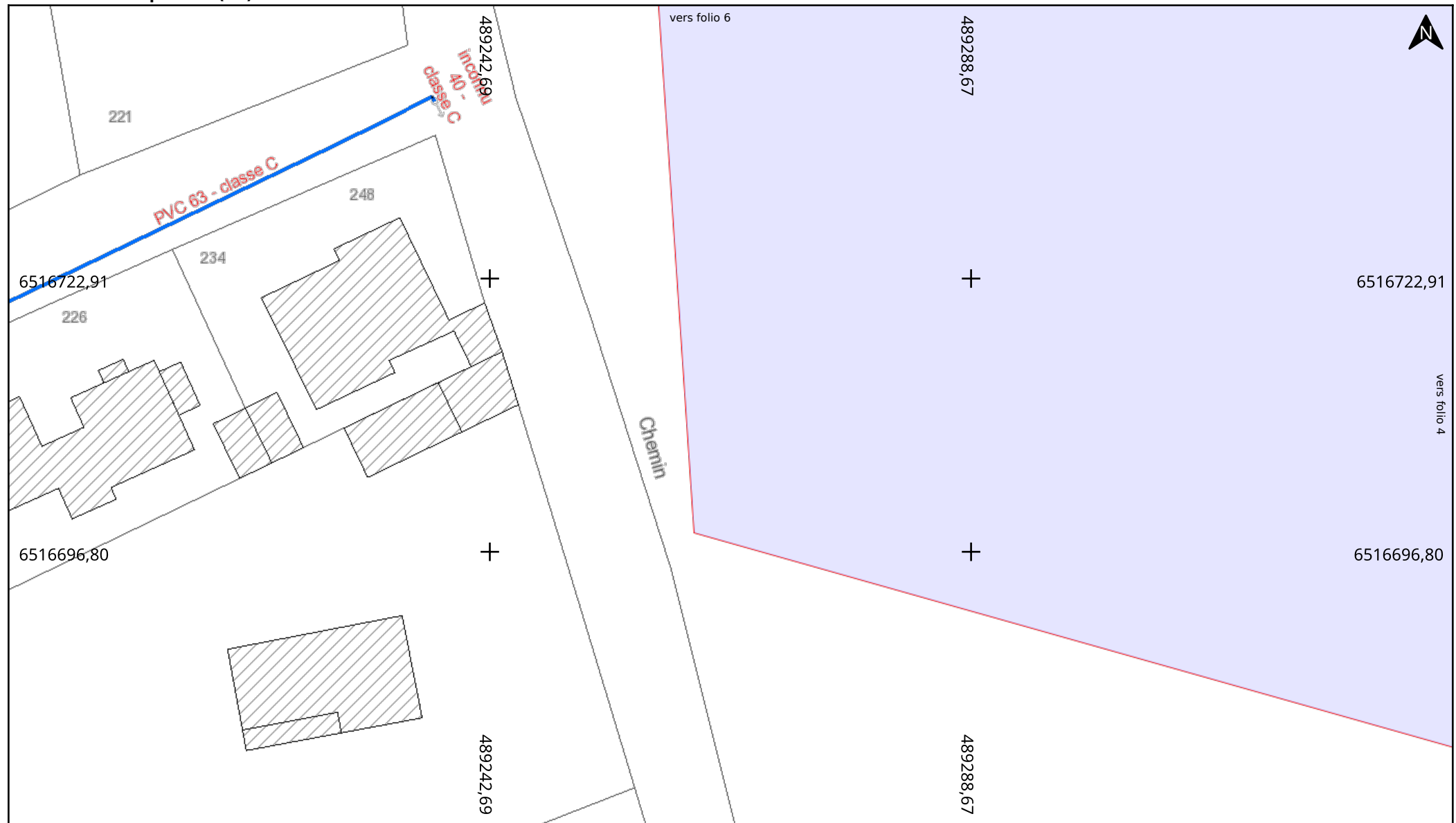
Légende :
Voir page annexe

Echelle : 1:500



Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)



Adresse : Route de la Braconne
16590 BRIE

Date d'édition : 08/10/2026 23:01

N° Consultation : 2026100804946D5B

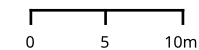
Classe de précision: Voir plan



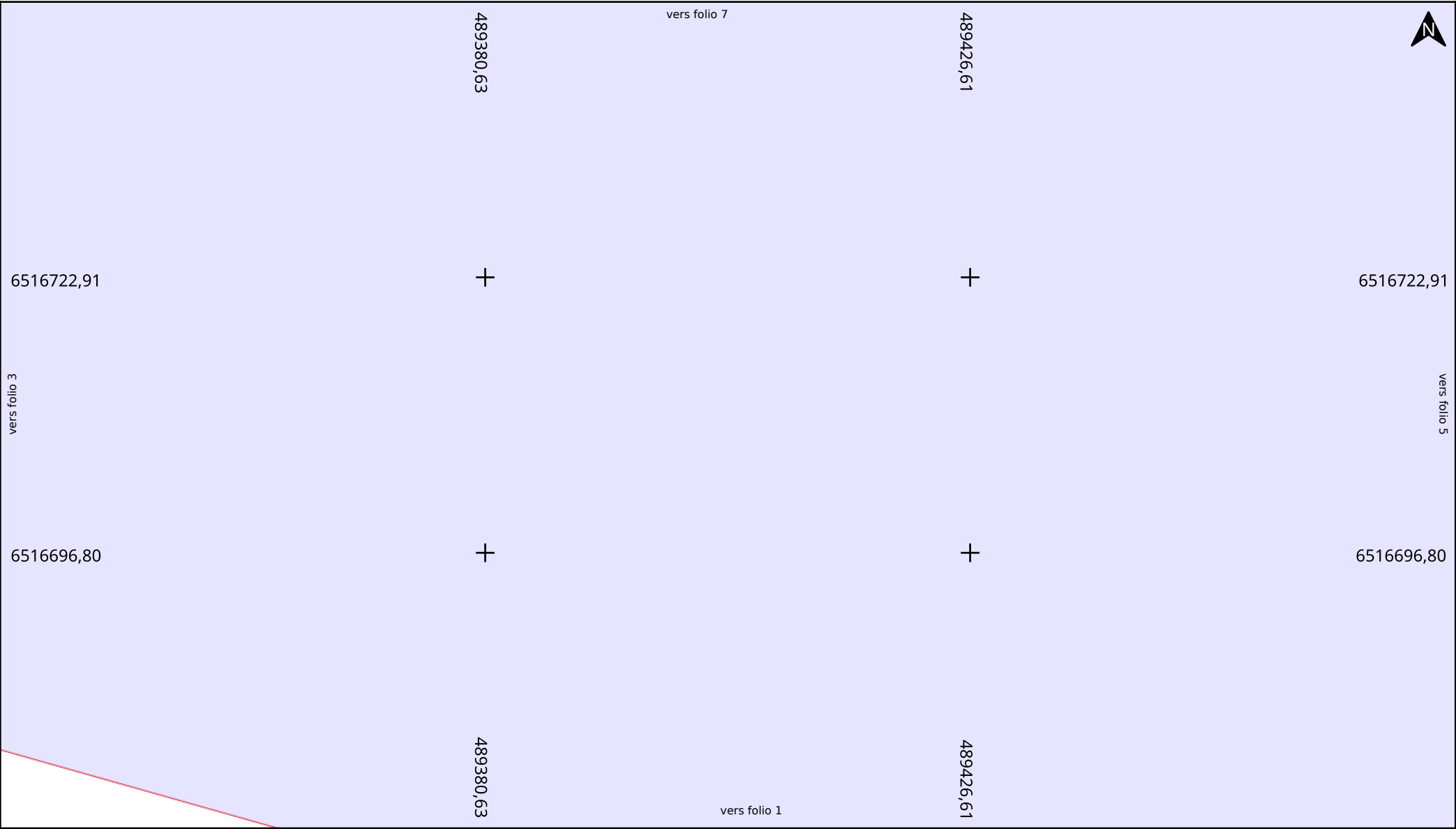
Votre entreprise publique de l'eau

Légende :
Voir page annexe

Echelle : 1:500



Format d'impression: A4 Paysage
Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)



Adresse : Route de la Braconne
16590 BRIE

Date d'édition : 08/10/2026 23:01

N° Consultation : 2026100804946D5B

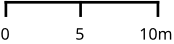
Classe de précision: Voir plan



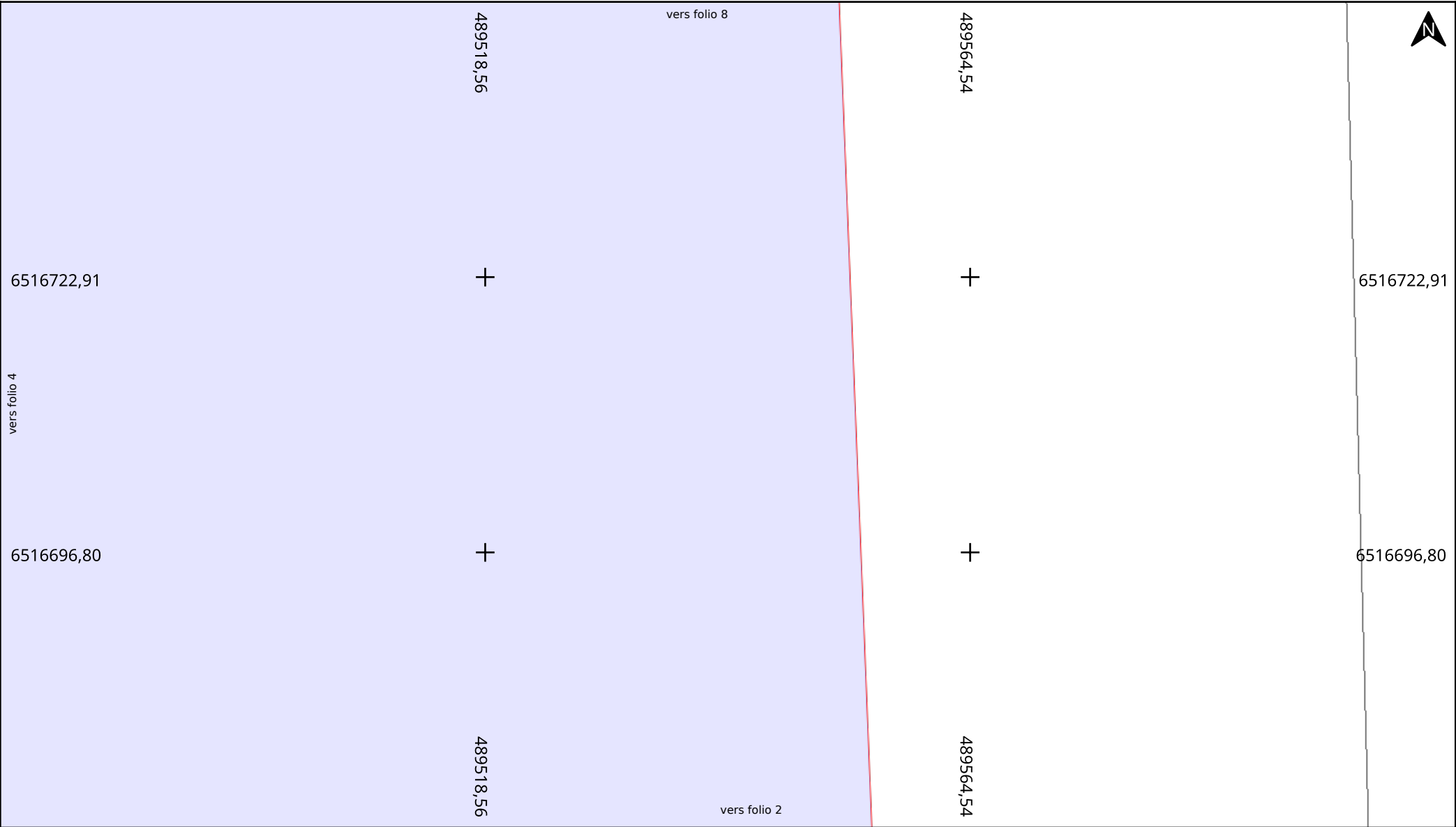
Votre entreprise publique de l'eau

Légende :
Voir page annexe

Echelle : 1:500



Format d'impression: A4 Paysage
Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)



Adresse : Route de la Braconne
16590 BRIE

Date d'édition : 08/10/2026 23:01

N° Consultation : 2026100804946D5B

Classe de précision: Voir plan

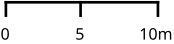


Votre entreprise publique de l'eau

Légende :

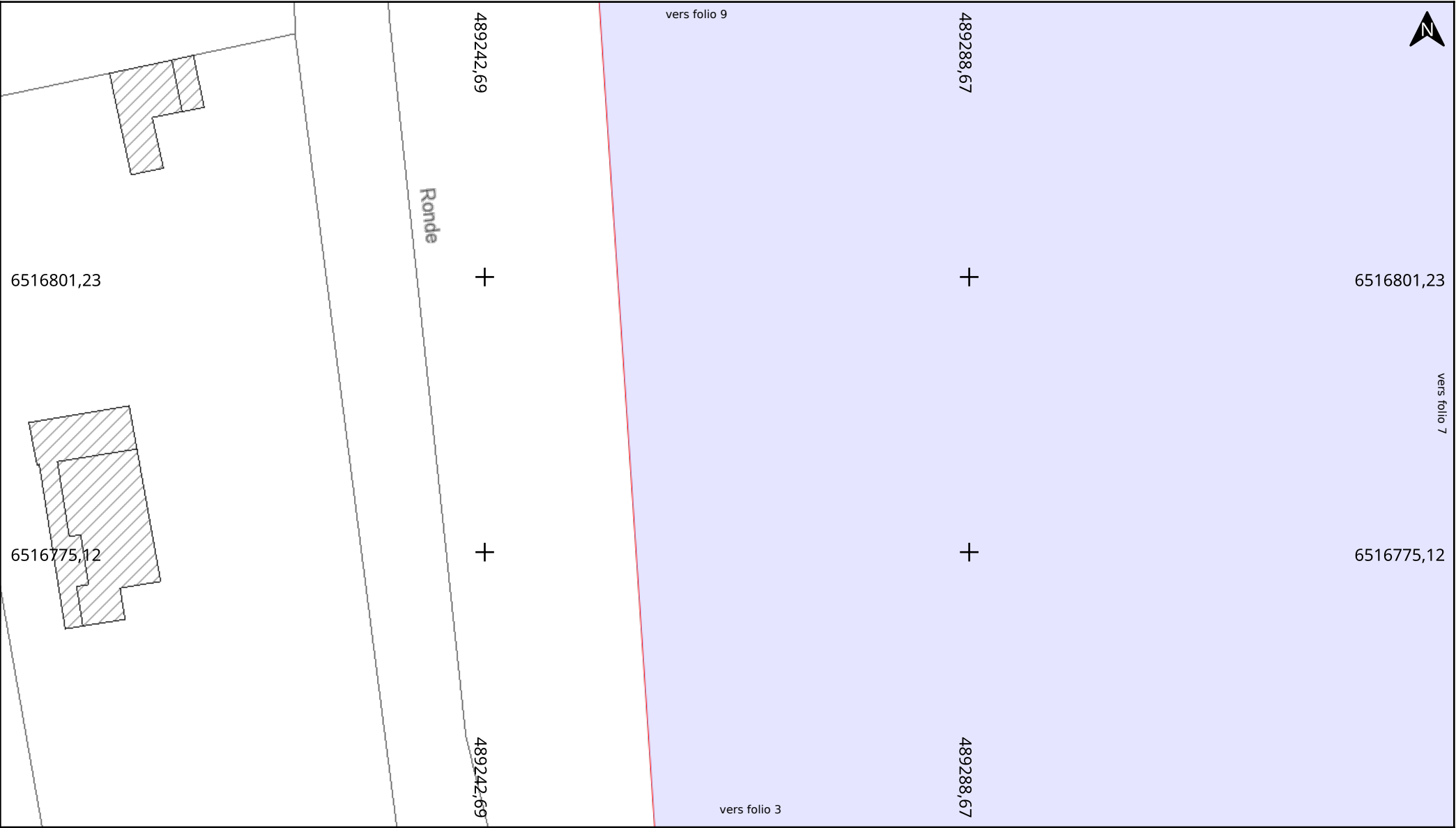
Voir page annexe

Echelle : 1:500



Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)



Adresse : Route de la Braconne
16590 BRIE

Date d'édition : 08/10/2026 23:01

N° Consultation : 2026100804946D5B

Classe de précision: Voir plan

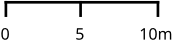


Votre entreprise publique de l'eau

Légende :

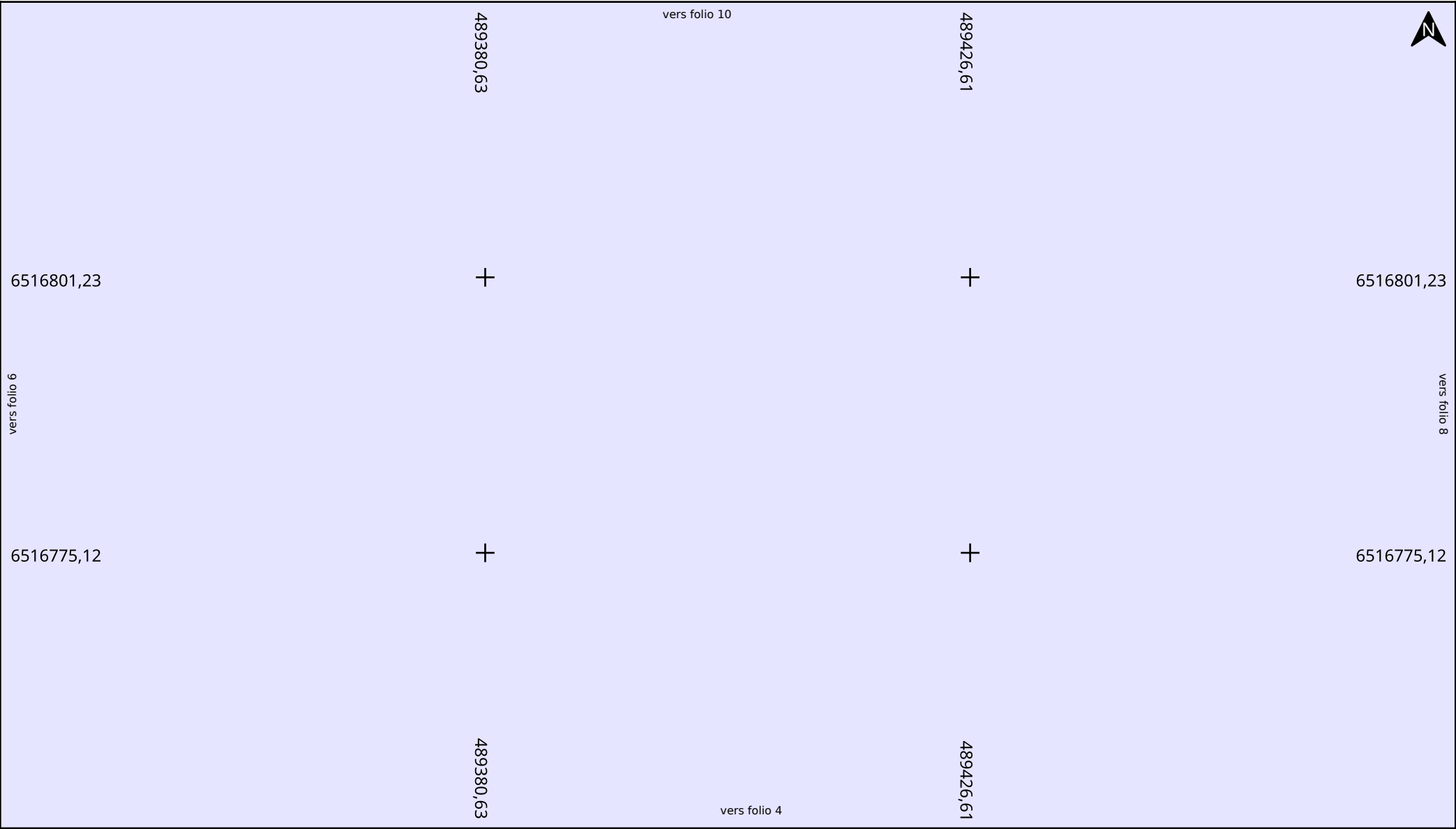
Voir page annexe

Echelle : 1:500



Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)



Adresse : Route de la Braconne
16590 BRIE

Date d'édition : 08/10/2026 23:01

N° Consultation : 2026100804946D5B

Classe de précision: Voir plan

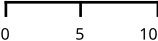


Votre entreprise publique de l'eau

Légende :

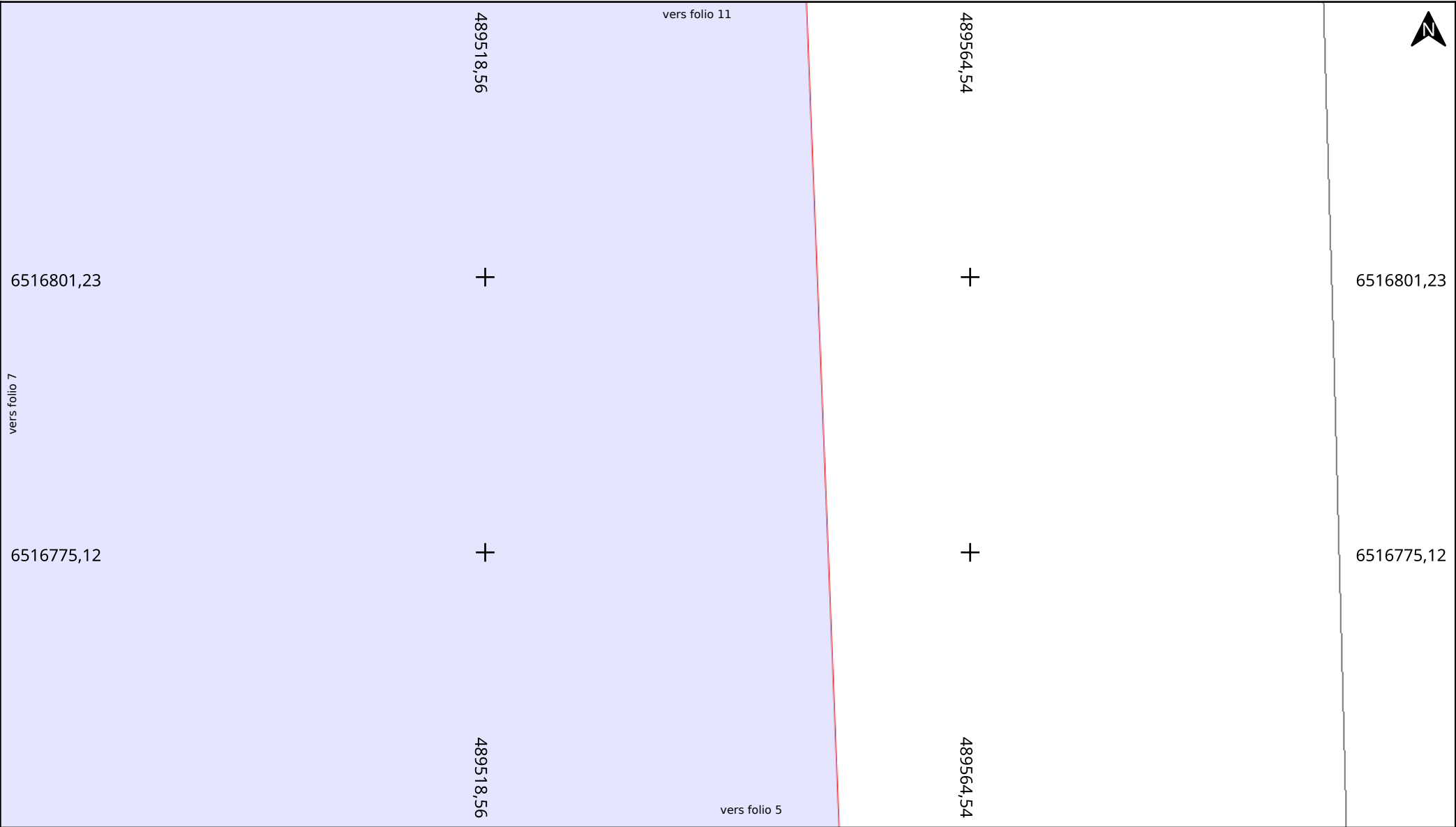
Voir page annexe

Echelle : 1:500



Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)



Adresse : Route de la Braconne
16590 BRIE

Date d'édition : 08/10/2026 23:01

N° Consultation : 2026100804946D5B

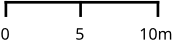
Classe de précision: Voir plan



Votre entreprise publique de l'eau

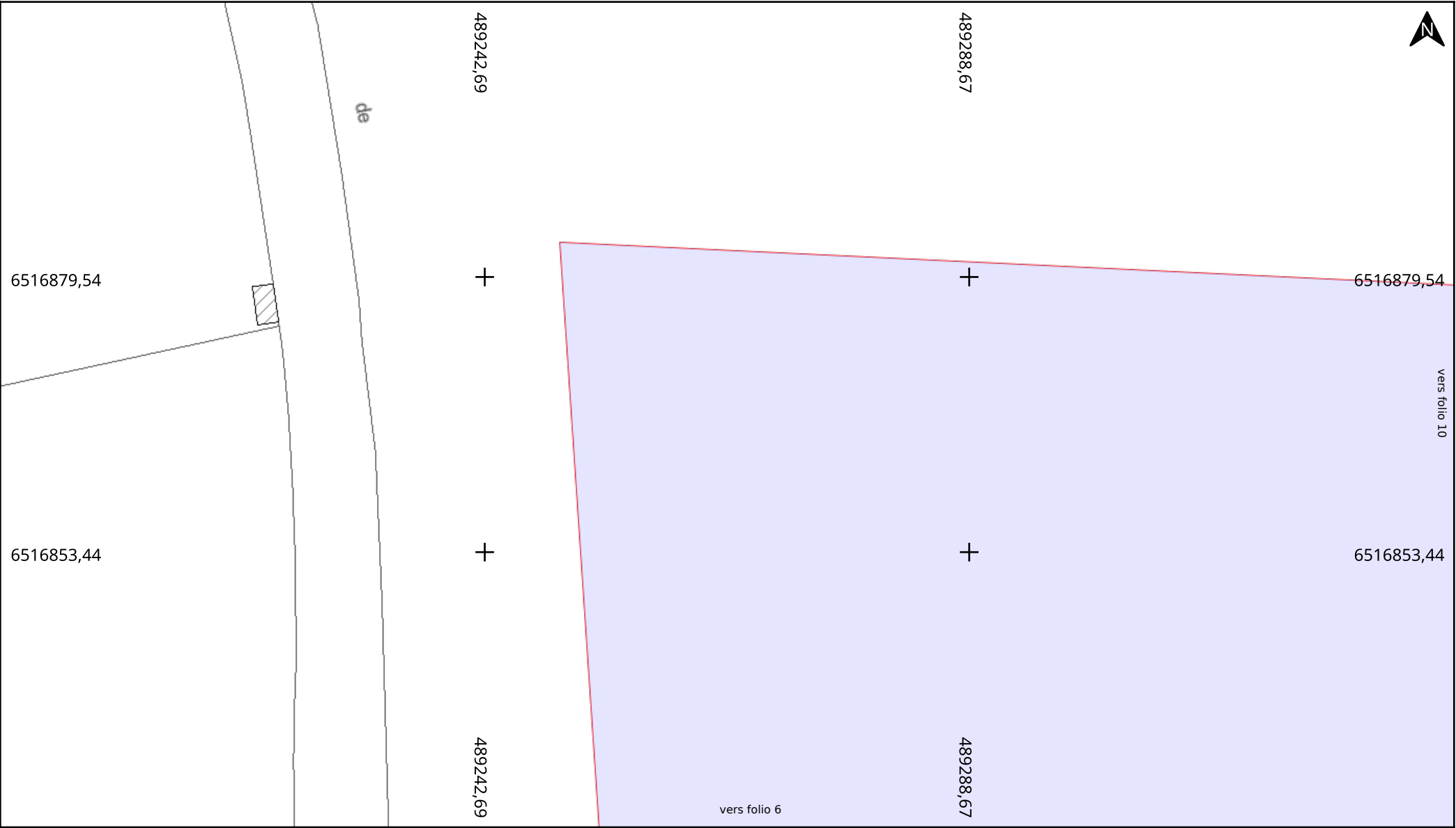
Légende :
Voir page annexe

Echelle : 1:500



Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)



Adresse : Route de la Braconne
16590 BRIE

Date d'édition : 08/10/2026 23:01

N° Consultation : 2026100804946D5B

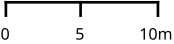
Classe de précision: Voir plan



Votre entreprise publique de l'eau

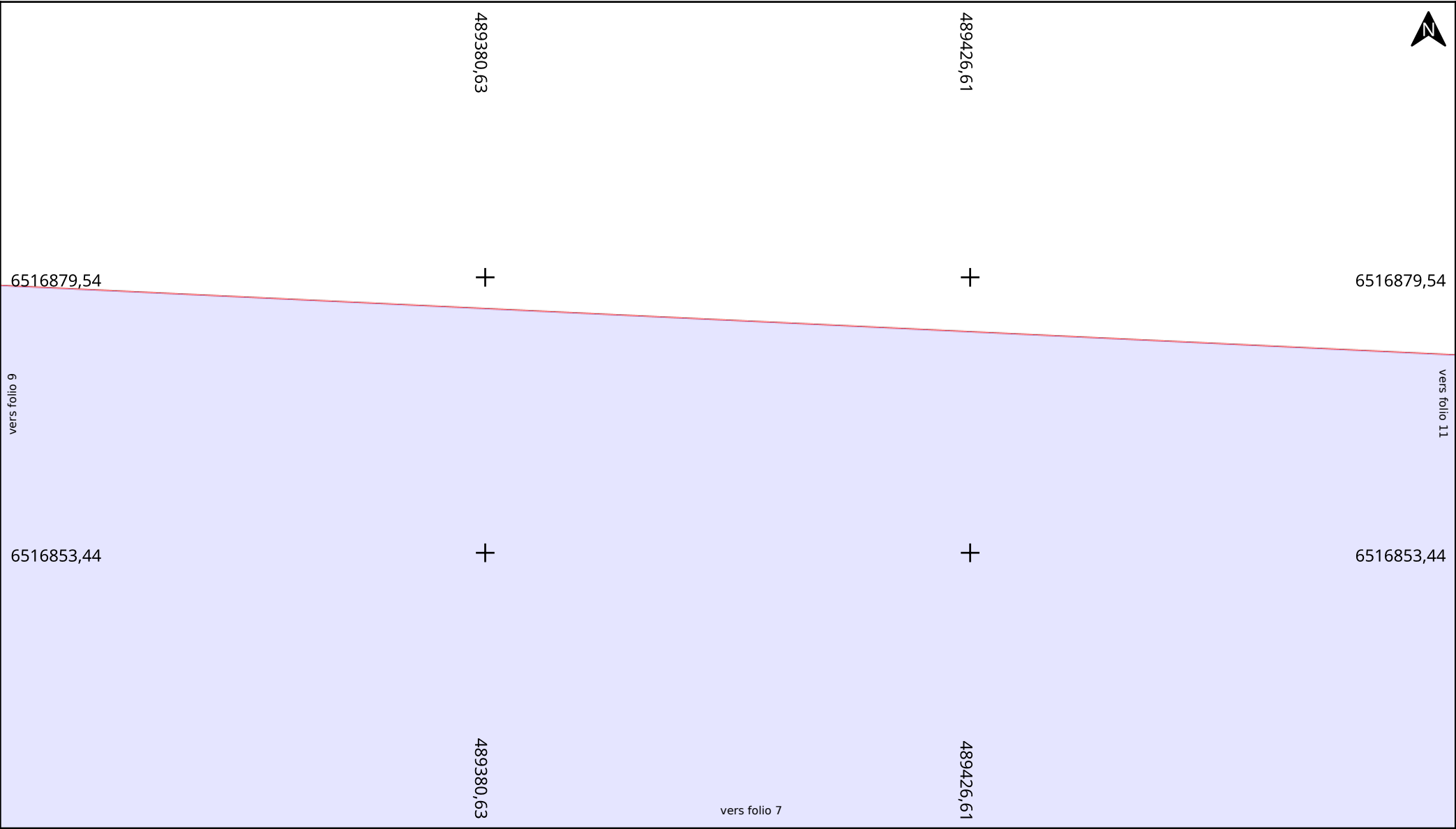
Légende :
Voir page annexe

Echelle : 1:500



Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)



Adresse : Route de la Braconne
16590 BRIE

Date d'édition : 08/10/2026 23:01

N° Consultation : 2026100804946D5B

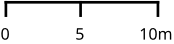
Classe de précision: Voir plan



Votre entreprise publique de l'eau

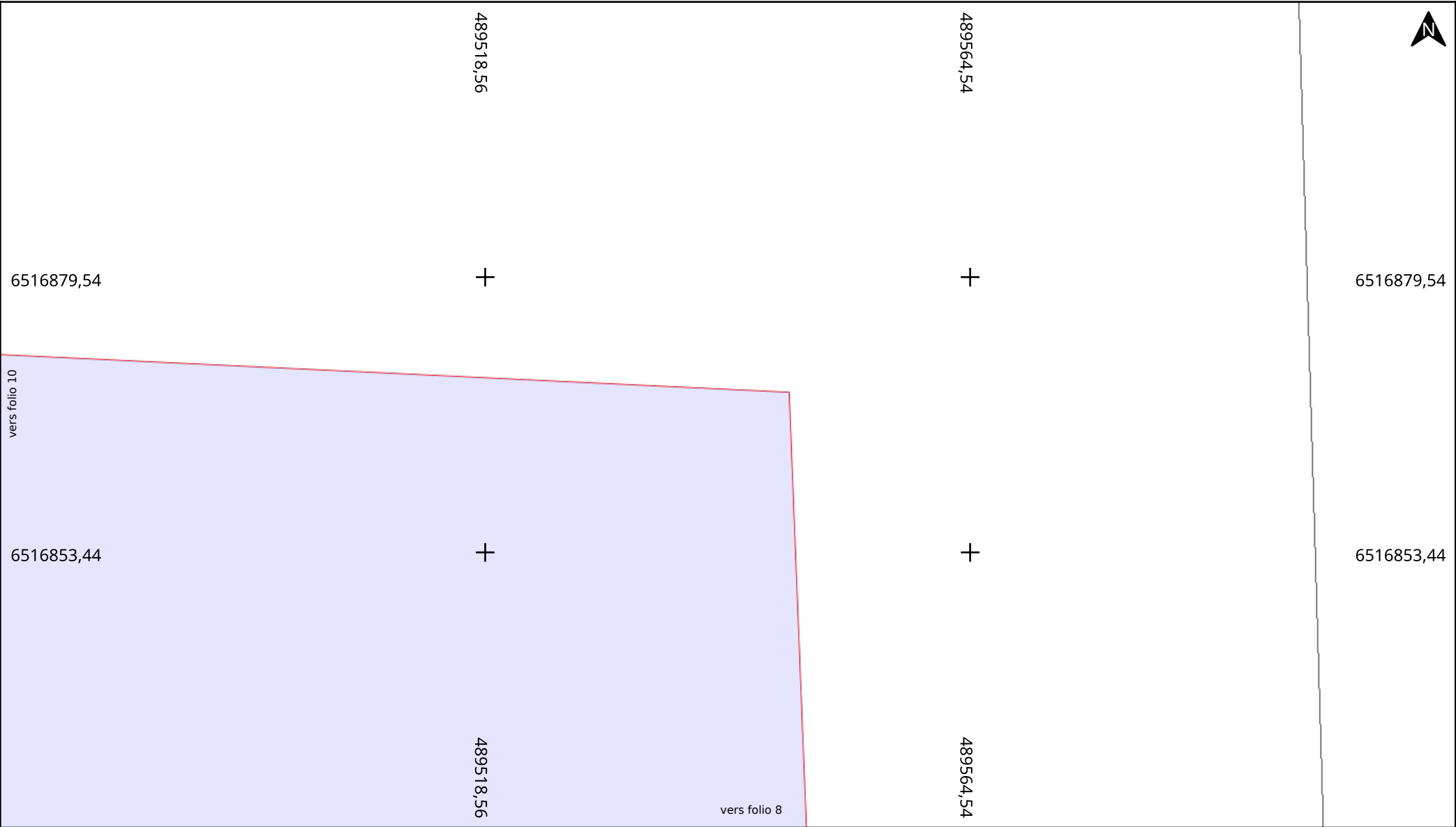
Légende :
Voir page annexe

Echelle : 1:500



Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)



Adresse : Route de la Braconne
16590 BRIE

Date d'édition : 08/10/2026 23:01

N° Consultation : 2026100804946D5B

Classe de précision: Voir plan

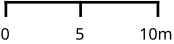


Votre entreprise publique de l'eau

Légende :

Voir page annexe

Echelle : 1:500



Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: RGF93 / Lambert 93 (EPSG:2154)